

RECOMMANDATIONS DE PRISE EN CHARGE DU VIH, DES HÉPATITES VIRALES ET DES IST RAPPORT D'EXPERTS

Sous la direction du Pr Pierre Delobel

Soutiens institutionnels à l'élaboration, la diffusion et la communication du rapport d'experts

01/08/2022

- **ANRS | Maladies infectieuses émergentes (ANRS | MIE) et Conseil national du sida et des hépatites virales (CNS)**

L'ANRS | MIE et le CNS, en tant que maîtres d'œuvre du rapport, sont garants du respect de la charte de l'expertise sanitaire pour les chapitres qui ne font pas l'objet d'une labellisation par la HAS. Ils apportent leur appui aux différents niveaux d'élaboration du rapport.

- **ANRS | Maladies infectieuses émergentes (ANRS | MIE) :**

L'ANRS | MIE assure avec le CNS un rôle général de pilotage. Elle met en œuvre l'organisation et la logistique des réunions des groupes de travail. Elle est responsable de la rémunération des rédacteurs. En lien avec le CNS, elle contribue à la diffusion et à la communication du rapport.

- **Conseil national du sida et des hépatites virales (CNS) :**

D'une part, le CNS contribue au bon déroulement des réunions des groupes de travail (interface avec le prestataire en charge de la rédaction de procès-verbaux, mise à jour

des plannings) et assure l'archivage des comptes rendus et de la documentation annexe produite lors des réunions.

D'autre part, il a en charge l'édition du rapport et contribue à sa diffusion et à sa communication. Ces missions incluent la création et la déclinaison de la charte graphique, le secrétariat d'édition du rapport, la mise en ligne du rapport et des liens de leurs auteurs vers leur déclarations publiques d'intérêt (DPI), la mise en avant du rapport sur le site du CNS et ses réseaux sociaux, la création des supports de communication et l'accompagnement de la communication, notamment lors d'événements scientifiques.

Cet appui est assuré par le Secrétariat général du CNS.

- **Haute Autorité de santé (HAS) :**

La HAS labellise les recommandations de prise en charge de l'infection VIH, des hépatites virales et des IST, pour les aspects de thérapeutique anti-infectieuse, curative et préventive.

Dans cette optique, la HAS assure notamment la gestion des aspects déontologiques, avec l'examen et la validation des déclarations publiques d'intérêts (DPI) de tous les membres des groupes de travail concernés par les chapitres ayant trait aux aspects de thérapeutique anti-infectieuse.

Le service des Bonnes pratiques professionnelles de la HAS accompagne l'élaboration des recommandations, en veillant notamment au respect du cahier des charges exigé pour l'obtention d'une labellisation.

Le service de documentation de la HAS fournit un support méthodologique pour la recherche bibliographique.

- **Direction générale de la santé (DGS) :**

La DGS apporte un appui concernant les aspects déontologiques des chapitres n'ayant pas trait aux aspects de thérapeutique anti-infectieuse. La DGS assure l'examen des DPI de tous les membres des groupes de travail concernés, et effectue en conséquence des recommandations à l'ANRS | MIE et au CNS concernant l'exercice de leur activité d'expertise.

Ce soutien institutionnel de la DGS est assuré par le bureau Infections par le VIH, IST, hépatites et tuberculose de la Sous-direction de la Santé des populations et de la Prévention des maladies chroniques et le service Fonction publique et déontologie.